

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2009 À 18 HEURES 30

N° 1 – 1 / 2009 : COMPTE- RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT - DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION – ARTICLE L 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'An Deux Mille Neuf, le 3 Février 2009

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 3 Février à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Jacques LASSERRE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Christelle GUILLAUMOT, Pierre COSTES, Jean ESQUERRE, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Thierry MALLÉ, Dominique BALOUP.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Robert PAGGI, Alain LONG, Patrice MANGIONE, Jean-Charles BORGOMANO, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCKETTE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Daniel GAUDEFRY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Eliane CARLES.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 48

Votants (titulaires, suppléants votants) : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 FÉVRIER 2009

N° 1 – 1 / 2009 : COMPTE- RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT - DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION – ARTICLE L 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés : Affaires Générales et Juridiques

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur

Monsieur le Président donne connaissance des décisions prises en exécution de la délibération du Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 8 Avril 2008 portant délégation dans le cadre des Articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LISTE

- Décision du Président N° 65 / 2008 du 10 Décembre 2008

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de cinq géomètres le 13 novembre 2008 concernant les prestations de piquetage à la Zone d'Activités « Rieumas » à Marssac,

Considérant les critères de sélection pondérés, prix des prestations : 80 %, les délais d'exécution : 20 %,

Considérant les deux offres de Monsieur Bernard GUIBERT et de Monsieur Jacques BAILLET réceptionnées avant la date limite de remise des propositions fixée au 21 novembre 2008,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché concernant les prestations de piquetage à la Zone d'Activités « Rieumas » à Marssac à Monsieur Jacques BAILLET, Géomètre Expert ayant présenté la proposition économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Article 2 : De signer le marché avec Monsieur Jacques BAILLET, géomètre expert domicilié 30 rue de Ciron à 81000 ALBI, pour un montant de 699,83 € H.T. soit 837,00 € T.T.C.

Article 3 : De prélever les dépenses sur le budget annexe des Zones d'Activités, article 2031.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

- Décision du Président N° 66 / 2008 du 15 Décembre 2008

Considérant l'intérêt que représente l'exploitation des données météorologiques dans le cadre de la compétence Environnement,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de renouveler l'abonnement à l'envoi mensuel des données quotidiennes de pluies, température moyenne et vent maximal, Albi-Le Séquestre, de janvier à décembre 2009, avec METEO France – Centre Départemental du Tarn 51 avenue François Verdier à Albi 81000.

Article 2 : d'engager la somme de 174.97 € TTC, correspondant à cette prestation et de l'inscrire au budget général - chapitre 011, rubrique 830, article 6182.

Article 3 : d'autoriser Monsieur Michel TRÉBOSC, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, à signer les pièces afférentes à cette commande.

- Décision du Président N° 67 / 2008 du 16 Décembre 2008

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée en date du 5 septembre 2008 (publicité au BOAMP) pour la conception du journal d'information communautaire.

Considérant les critères de sélection pondérés, qualité technique de l'offre : 60 %, le prix de la prestation : 40 %,

Considérant les trois offres de la S.A.R.L. CONTOURS, de la S.A.S. SCOOP COMMUNICATION et de la S.A. ICOM COMMUNICATION réceptionnées avant la date limite de remise des propositions fixée au 13 octobre 2008,

Considérant que l'offre présentée par la SA ICOM COMMUNICATION est économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché concernant la conception du journal d'information communautaire à la S.A. ICOM COMMUNICATION sise 15 rue du Général Lionel de Marmier à 31300 TOULOUSE, représentée par Daniel LUCIANI, en qualité de Président Directeur Général.

Article 2 : De signer le marché avec Monsieur Daniel LUCIANI, Président Directeur Général sur la base d'un bordereau de prix :

- création de l'identité visuelle et mise en page du numéro 0 :	8 671,00 € T.T.C
- Forfait de mise en page pour 4 pages supplémentaires :	813,28 € T.T.C.
- Adaptation de la création visuelle et mise en page pour les numéros suivants :	5 920,20 € T.T.C.
- Adaptation de la création visuelle et mise en page pour un supplément :	2 116,92 € T.T.C.
- Forfait de mise en page pour 4 pages supplémentaires :	813,28 € T.T.C.

Marché à bons de commande d'un montant minimum de 60 000 € H.T. et d'un montant maximum de 150 000 € H.T. sur la durée du marché, à savoir 4 ans.

Article 3 : De prélever les dépenses sur le budget général, Chapitre 011, Article 020.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision

- Décision du Président N° 68 / 2008 du 24 Décembre 2008

Considérant l'intérêt pour la gestion de la dette de continuer à bénéficier d'un droit d'accès à la plate-forme multi-utilisateurs "INSITO" mise en place par la société anonyme Finance active, Considérant le projet de contrat à conclure avec la société anonyme Finance active relatif au droit d'accès à la plate-forme multi-utilisateurs "INSITO",

DÉCIDE

Article 1^{er} : De passer avec la société anonyme Finance Active, dont le siège est sis 46 rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS, représentée par Monsieur Alain SCHNEIDER, agissant en qualité de Responsable Services et Conseils financiers, un contrat portant droit

d'accès à la plate-forme multi-utilisateurs "INSITO", d'une durée d'un an, à compter du 1er novembre 2008. Ce contrat pourra faire l'objet de deux reconductions par période d'un an.

Article 2 : Le montant du contrat, pour la période du 1er novembre 2008 au 31 octobre 2009 s'élève à 2 625,49 € HT et sera porté au chapitre 011, fonction 020, article 6228 du budget général.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

- Décision du Président N° 69 / 2008 du 30 Décembre 2008

Considérant que la société anonyme Ressources Consultants Finances dispose de l'intégralité des droits de propriété du logiciel Regards et qu'elle est seule habilitée à assurer la maintenance de son logiciel,

Considérant le projet de convention à conclure avec la société anonyme Ressources Consultants Finances et relative à la maintenance-assistance et à l'accompagnement méthodologique du logiciel Regards,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De passer avec la société anonyme Ressources Consultants Finances, dont le siège est sis 16 rue de Penhoët - 35000 RENNES, représentée par Monsieur Eric JULLA agissant en qualité de Directeur Sud, une convention portant maintenance-assistance et accompagnement méthodologique du logiciel Regards, d'une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2009. Ce contrat pourra faire l'objet de deux reconductions par période d'un an.

Article 2 : Le montant du contrat, pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 s'élève à 11 998,35 € HT et sera porté au chapitre 011, fonction 020, article 6156 du budget général.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

- Décision du Président N° 1 / 2009 du 9 Janvier 2009

Considérant qu'au regard de ses compétences, la Communauté d'agglomération souhaite mener une action de sensibilisation sur les thématiques de l'eau et des déchets,

Considérant la proposition de l'association «Les Mouches du Coche» pour l'organisation d'interventions auprès du public dans le cadre du projet « Alerte Verte »,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De conclure les conventions pour l'organisation de ces spectacles sur les 17 communes de l'agglomération avec l'association « les Mouches du Coches » sise 13 rue de la république – 81000 ALBI.

Article 2 : Le coût de chaque intervention est fixé à 750 € TTC. Le nombre maximal d'intervention est de 17 soit un coût total maximal de 12750 € TTC. Les crédits sont inscrits au Budget Général 2009 – 0400 service communication - fonction 812 – article 6228.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Décision du Président N° 2 / 2009 du 19 Janvier 2009

Vu le marché n° 08 015 notifié le 26 mars 2008 à son titulaire la S.A.R.L. UN MONDE PARFAIT concernant la réalisation de câblages banalisés et normalisés catégorie 6/classe E ou la qualification de câblages existants de bâtiments administratifs (sites de Saint-Juéry, Albibus, Jarlard et Atlantis) pour un montant total de 16 640 € HT soit 19 901,44 € TTC

Vu le projet d'avenant n° 1 à conclure avec la S.A.R.L. UN MONDE PARFAIT d'une plus value d'un montant de 831,48 € HT soit 994,45 € TTC pour 10 prises Rj45 supplémentaires et indispensables.

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'approuver la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 08 015 comme mentionné ci-dessus.

Article 2 : De signer l'avenant n° 1 au marché n° 08 015 avec la S.A.R.L. UN MONDE PARFAIT domiciliée 265 route de Grenade à 31700 BLAGNAC, représentée par Monsieur Thierry SANCHEZ en qualité de Directeur Commercial, pour un montant de plus value de 831,48 € HT soit 994,45 € TTC, portant le nouveau montant du marché à 17 471,48 € HT soit 20 895,89 € TTC.

Article 3 : De prélever les dépenses sur le budget, opération 818, article 2186, fonction 020.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU les Articles L 2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

👉 **Prend acte** de l'ensemble des décisions présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 Février 2009

Le Président,



Philippe BONNEGARRÈRE

